

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-121
Occupation du domaine
public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Paula SMAGACZ pour réserver des places de stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Paula SMAGACZ est autorisée à réserver quatre places de stationnement au niveau du 30 rue Edmé Piot du lundi 15 juin au mercredi 1^{er} juillet 2026, en raison de travaux.

ARTICLE 2 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Paula SMAGACZ qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Le service LESRA, Madame Paula SMAGACZ, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté